



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Allocution de Madame Micheline Calmy-Rey
Présidente de la Confédération
Cheffe du Département fédéral des affaires étrangères**

**Prononcée à l'occasion de la plénière d'ouverture de la
31^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

Genève

Lundi 28 novembre 2011

Seul le texte prononcé fait foi!

Vos Altesses,

Messieurs les Ministres,

Messieurs les Présidents du Comité international de la Croix-Rouge et de la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de la Commission permanente,

Excellences,

Mesdames et Messieurs les représentants des gouvernements et des Sociétés nationales,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous exprimer ma grande joie de me retrouver en votre compagnie pour l'ouverture de cette 31^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Votre présence dans cette salle aujourd'hui démontre l'universalité des principes humanitaires, portés à leur début par l'humanisme et l'altruisme de quelques pionniers, et sur lesquels repose l'action humanitaire mondiale et tout spécialement celle du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Les deux objectifs principaux de cette Conférence sont le renforcement du droit international humanitaire et de l'action humanitaire.

Ces deux objectifs sont plus que jamais d'actualité dans un monde où les crises humanitaires contemporaines sont de plus en plus complexes. Où les conflits armés s'éternisent, s'intensifient et impliquent toujours plus d'acteurs. Où la fréquence des catastrophes naturelles, technologiques et environnementales a tendance à augmenter. L'impact, la régularité et la superposition de facteurs aggravants affectent un nombre croissant de victimes.

La Somalie en est un exemple tristement révélateur. Dans un pays où sévissent des violences d'une rare intensité depuis plus de 20 ans, se sont superposés des facteurs climatiques particulièrement sévères. Dans ce contexte, le travail des humanitaires est de plus en plus difficile. Les défis se multiplient en raison d'une insécurité croissante, de besoins humanitaires en hausse et d'un accès régulièrement contesté.

Mesdames et Messieurs,

De nos jours, les combats ne se déroulent plus sur un champ de bataille éloigné, mais au beau milieu de zones habitées et la population civile en subit plus que jamais les dramatiques conséquences. La Suisse, qui a fait du respect, de la promotion et de la mise en œuvre du droit international humanitaire une constante de sa politique

étrangère, s'est dotée d'une stratégie relative à la protection des civils sur plusieurs années afin de mener une politique de protection cohérente et efficace. Par cette stratégie, la Suisse renforce non seulement l'efficacité de son action multilatérale et bilatérale mais aussi son engagement afin de mieux répondre aux défis de protection des civils dans les conflits armés et contribue ainsi à un meilleur respect de la dignité et des droits civils.

Un autre défi majeur est celui de l'accès humanitaire, d'ailleurs reconnu comme tel dans le rapport « Le droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains ». Promouvoir un accès humanitaire rapide et sans entrave est plus que jamais une priorité absolue. Nous pouvons noter une grave détérioration de la situation ces dix dernières années. Dans les conflits armés contemporains, la sécurisation et le maintien d'un tel accès en vue d'aider et de protéger les civils s'avèrent en effet de plus en plus difficiles. Une réponse opérationnelle seule se révélerait vaine, des moyens politiques et une argumentation basée sur le droit sont indispensables. La Suisse, en collaboration avec d'autres partenaires, s'engage de manière concertée aux niveaux politique, juridique et opérationnel en faveur de l'accès humanitaire aux populations affectées par les conflits armés. Elle a récemment lancé une initiative sur l'accès humanitaire en situations de conflit armé avec l'objectif de mettre des instruments pratiques à disposition des autorités nationales, des organisations internationales et des acteurs humanitaires sur le terrain.

Le thème de l'accès humanitaire sera amplement débattu au sein de la Commission relative au droit international humanitaire.

Les acteurs humanitaires ont conscience qu'il leur faut plus collaborer et innover pour mieux répondre aux défis actuels. La Suisse tient à encourager les efforts de l'ensemble des composantes du Mouvement qui continue à adapter sa réponse humanitaire assurant ainsi la protection des victimes.

A cet égard, je tiens à mentionner deux initiatives du Mouvement qui visent à promouvoir une aide humanitaire de qualité, rapide et efficace. D'une part, la Fédération a élaboré des lignes directrices dans le but d'encourager les Etats à adapter leurs législations internes afin de faciliter la réception de l'aide internationale en cas de catastrophes. D'autre part, le CICR a créé, en 2006, une Unité de déploiement rapide qui lui a depuis lors permis d'assurer une réponse dans les meilleurs délais et de renforcer ses équipes lors des crises majeures.

Ces initiatives sont initiées dans le cadre d'efforts à la fois internationaux, nationaux et régionaux, paramètre très important car les communautés locales sont les premières à venir en aide à leurs proches lorsque survient une catastrophe ou qu'éclate un conflit.

Les Sociétés nationales s'inscrivent intégralement dans cet effort de solidarité et de proximité. La valeur ajoutée de leur travail provient notamment de leur familiarité avec le contexte local.

Mesdames, Messieurs,

Aux vues de l'évolution constante des défis humanitaires contemporains, il est crucial que tous les membres de la Conférence agissent ensemble, dans le respect des principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, afin de faire face aux besoins engendrés par les crises et conflits actuels.

Le principal défi du droit international humanitaire est l'amélioration de sa mise en œuvre, non seulement par les Etats mais aussi par les acteurs non-étatiques. En ce sens, la justice pénale internationale a certes contribué de manière considérable à la lutte contre l'impunité, mais les violations du droit international humanitaire demeurent toujours trop fréquentes. Tel que réaffirmé par le CICR dans son rapport portant sur « Le renforcement de la protection juridique des victimes des conflits armés », une réflexion visant à renforcer, voire à développer des mécanismes propres au droit international humanitaire aptes à mettre fin aux violations, est nécessaire.

Il a été reconnu lors de la « Conférence sur les 60 ans des Conventions de Genève et les décennies à venir » que la Suisse a co-organisée avec le CICR en novembre 2009, que des délibérations supplémentaires sur la mise en œuvre du droit international humanitaire, y compris ses mécanismes, sont urgentes. Conformément à sa tradition humanitaire et son engagement de longue date pour le droit international humanitaire, la Suisse y avait annoncé sa volonté de faciliter les discussions sur la mise en œuvre du droit international humanitaire. Il est en effet de la compréhension de la Suisse que, au vu de l'avis des Etats, la question du respect du droit international humanitaire devrait être traitée de manière prioritaire et que les Hautes Parties contractantes doivent poursuivre et approfondir ce débat d'une manière plus structurée et systématique. Le moment est maintenant venu pour les Hautes Parties Contractantes de trouver ensemble des moyens spécifiques et pratiques pour assurer le respect du droit international humanitaire.

Pour ce faire, la Suisse, en collaboration avec le CICR, a lancé un processus afin de faciliter les discussions entre les Hautes Parties contractantes. Le but de ce processus est d'identifier des moyens concrets pour améliorer et renforcer l'application du droit international humanitaire.

En effet, il est d'une extrême importance de renforcer le dialogue entre les Etats mais aussi avec les autres acteurs concernés car contrairement à d'autres corps de droit, il n'existe pas d'enceintes spécifiques pour aborder régulièrement les questions d'application du droit international humanitaire. Une discussion tous les quatre ans lors de cette Conférence unique est essentielle et indispensable mais n'est pas suffisante.

C'est pourquoi la Suisse espère que tous pourront s'associer et soutenir cette initiative. Nous avons une obligation de respecter et faire respecter le droit international humanitaire, il est temps de donner plus de contenu à cette obligation, nous le devons aux trop nombreuses victimes de conflit.

Les besoins humanitaires croissants de la population civile, induits notamment par la complexification des conflits armés et la multiplication des catastrophes naturelles et technologiques, nous amènent plus que jamais à relever les sérieux défis qui nous font face. Réunis sous le slogan : *Notre monde. A vous d'agir pour l'humanité*, il est de notre responsabilité de nous engager dans un débat constructif et de prendre des engagements et décisions à même d'obtenir des résultats concrets visant à l'amélioration de la protection des victimes des conflits armés et de l'action humanitaire.

Cette Conférence sera aussi l'occasion de traiter d'une question pour laquelle la Suisse s'est beaucoup engagée, la mise en œuvre du Protocole d'accord entre le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien et de l'Accord sur les arrangements opérationnels. Le Moniteur a soumis son rapport. Il en ressort que des progrès importants ont été accomplis, mais que toutes les obligations ne sont pas encore mises en œuvre. Il incombe maintenant à la Conférence de se prononcer sur la base de ce qui a été décidé aux Conseil des délégués. A cette fin, la Suisse souhaite rappeler que l'objectif de ces deux accords est humanitaire et non politique. Il est important que nous gardions cela à l'esprit quand nous déciderons du suivi à donner à cette question.

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite beaucoup de succès dans vos travaux pour les jours à venir. Je suis convaincue que les résultats de la 31ème Conférence internationale seront à la hauteur de nos attentes ainsi que de celles des millions de victimes pour lesquelles nous pouvons et devons faire une différence.

Je vous remercie de votre attention.